

Litterulae

Texte 9 : Une polémique médiévale : Rutebeuf et la querelle de l'Université

On ne connaît de cet auteur que ses écrits et ce surnom-sobriquet qu'il se serait lui-même donné : le Rude-bœuf. Poète touchant à de nombreux sujets (de l'hagiographie aux pièces comiques en passant par la déploration de la perte des possessions chrétiennes en Terre Sainte), il a pris parti violemment à propos de ce que l'on appelle la querelle de l'Université. Nous sommes au milieu du XIII^{ème} siècle, sous le règne de Louis IX (Saint Louis). Les Ordres mendiants, Prêcheurs (Dominicains) et Mineurs (Franciscains), sont en pleine croissance : soutenus par le pape et le roi, ils obtiennent des paroisses dans les villes, exaspérant le clergé séculier qui perd ses ouailles (et leurs offrandes). Ils prétendent même obtenir des postes à la faculté de théologie de Paris, ce qui provoque une réaction violente des maîtres séculiers, puisque le Quartier Latin était jusque-là leur chasse gardée. Leur chef de file est Guillaume de Saint Amour ; convoqué par le pape à Rome en 1257, il est destitué et relégué sur ses terres de Saint Amour dans le Jura. La réaction de ses partisans, d'abord discrète, sera polémique, comme on va le voir avec ces vers de Rutebeuf, qui manifestement n'a peur de personne.

Li diz de maître Guillaume de Saint Amour

Oiez, prelat et prince et roi,
La desraison et le desroi
C'on a fait a maitre Guillaume:
Hon l'a banni de cest roiaume!
A teil tort n'i morut mais hom.
Qui escille home sanz raison,
Je di que Dieux qui vit et reïne
Le doit escillier de cest reïne.
Qui droit refuse guerre quiert;
Et maitre Guillaumes requiert
Droit et raison sanz guerre avoir.
Prelat, je vos fas a savoir
Que tuit en estes avillié.
Maitre Guillaume ont escillié
Ou li rois ou li apostoles.
Or vos di ge a briez paroles
Que ce l'apostoles de Rome
Puet escillier d'autrui terre home,
Li sires n'a riens en sa terre,
Qui la veritei wet enquerre.
Si li rois dit en teil maniere
Qu'ecillié l'ait par la priere
Qu'il ot de la pape Alixandre,
Ci poeiz novel droit apandre,
Mais je ne sai coment a non,
Qu'il n'est en loi ne en canon:
Que rois ne se doit pas mesfaire,
Por prier c'om li sache faire.
Se li rois dit qu'ecillié l'ait,
Ci at tort et pechié et lait,
Qu'il n'afiert a roi ne a conte,
C'il entent que droiture monte,
Qu'il escille home c'on ne voie
Que par droit escillier le doie;
Et ce il autrement le fait,
Sachiez de voir qu'il se mesfait.

Questions :

- 1) Pouvez-vous « traduire » ce poème ?
- 2) N'êtes-vous pas étonné de la liberté de ton du poète ?